

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE BOUILLARGUES 2021

R.O.B. 2021

Présentation au conseil municipal

Le 23 février 2021

# R.O.B. ET D.O.B.: DE QUOI S'AGIT-IL ?

Chaque année, dans toutes les communes de plus de 3500 habitants et dans les deux mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) contenant (L. 2312-1 du CGCT):

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement/investissement)
- les engagements pluriannuels envisagés par la commune : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses
- la structure et la gestion de la dette pour assurer l'information sur la situation financière

Le rapport donne lieu à un débat d'orientation budgétaire soumis à un vote traduit par une délibération et relaté dans un compte rendu de séance

Le ROB est transmis à la préfecture et au président de Nîmes métropole sous 15 jours après son examen en conseil municipal. Il est également mis à la disposition du public, notamment sur le site Internet

Le budget primitif sera voté au cours d'une séance ultérieure et distincte

Nouvelle obligation depuis la loi de programmation des finances publiques 2018–2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité

# R.O.B. 2021 - DEROULEMENT

L'économie mondiale face à la pandémie COVID19 et soutien massif des institutions européennes

Finances du bloc communal en 2020

Zoom sur le plan de relance de 100 milliards d'€

Des mesures exceptionnelles pour financer les dépenses liées à la crise sanitaire

Loi de finances 2021 : mesures concernant les communes comme Bouillargues

2021 : à retenir

Contexte local :

- budget 2021 de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée
- ROB 2021 du Département du Gard
- Nîmes métropole (ROB 2021)

Nîmes métropole et Bouillargues : liens financiers

Commune de Bouillargues

- Population
- Autres données clefs
- Bon positionnement comparatif en dépenses

Rétrospective sur les recettes 2019

Objectifs d'évolution

Budget général

- Section de fonctionnement : recettes (fiscalité, dotations, compensations intercommunales, loyers et tarifs, autres) et dépenses (générales, personnel, subventions, autres)
- Projets de mandat 2020-2026
- Investissement : une programmation pluriannuelle et dépenses 2021
- Baisse durable de la dette

Budgets annexes

- Maison de retraite
- Caveaux

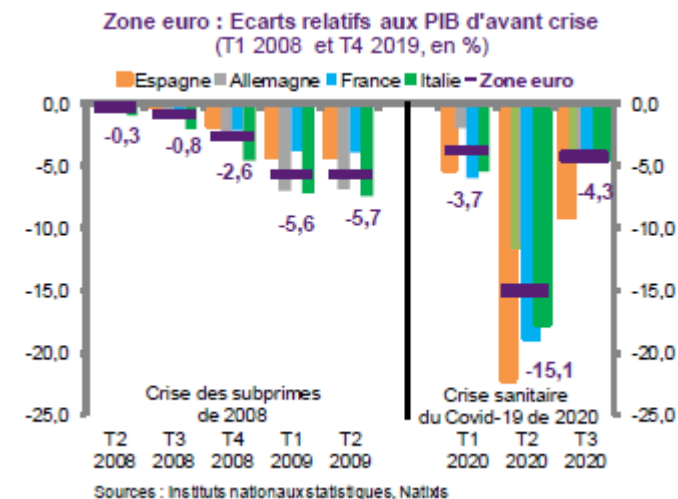
CCAS : informations générales et budgétaires

# L'ÉCONOMIE MONDIALE FACE À LA PANDÉMIE MONDIALE DU COVID-19 ET SOUTIEN MASSIF DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le monde a assisté aux confinements de très nombreux pays, à commencer par des métropoles chinoises. Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2ème vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ -7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.



En %		2020	2021	2022	2023
Inflation IPCH	déc.	0,2	1,0	1,1	1,4
	sept	0,3	1,0	1,3	
Inflation sous-jacente	déc.	0,7	0,8	1,0	1,2
	sept	0,8	0,9	1,1	
Croissance du PIB (vol.)	déc.	-7,3	3,9	4,2	2,1
	sept	-8,0	5,0	3,2	

**IPCH** : indice des prix de consommation harmonisé  
**Inflation sous-jacente** : indice désaisonnalisé qui permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix.

# FINANCES DU BLOC COMMUNAL EN 2020

Baisse des recettes de fonctionnement (-0,6 %) avec une nette diminution des produits des services, du domaines et des ventes (-10%)

Légère baisse des recettes fiscales (-0,4 %)

Progression des dotations et compensations (+ 4,1 %)

Stabilité des dépenses de personnel (absorption des coûts supplémentaires liés au maintien des rémunérations de personnels absents pendant le confinement et leur éventuel remplacement par des intérimaires. Mais des économies seraient réalisées via les frais de déplacement ou de formation, ou du fait de la non reconduction de certains contrats ou de la suppression de vacances dans les équipements fermés au public)

Augmentation des charges à caractère général, en raison notamment des dépenses liées à la crise sanitaire. Les communes ont procédé à différents achats de gestion d'urgence de la crise (achat de matériel informatique et de protection individuelle pour leurs agents et leur population, entretien des rues et des établissements publics par exemple) mais elles ont également décidé d'augmenter leurs subventions en soutien de leur tissu économique, associatif ou social (hausse des subventions aux CCAS par exemple)

Baisse des intérêts de la dette

Baisse de l'épargne brute

Les dépenses d'investissement avaient fortement augmenté en 2019 conformément au cycle électoral municipal (+ 13,3 %). En 2020, un recul était attendu mais il devrait être particulièrement prononcé, - 13,7 %, en raison notamment du décalage du calendrier électoral et de la contraction des marges de manœuvre financières. Les effets du Plan de relance ne devraient se faire sentir qu'à partir de 2021. Les dépenses d'investissement représenteraient 21,6 milliards d'euros, retrouvant leur niveau de l'année 2018.

Progression des recettes d'investissement, grâce à la DSIL et aux aides des départements et des régions qui subventionneraient davantage leurs territoires en période de crise.

# ZOOM SUR LE PLAN DE RELANCE DE 100 MILLIARDS D'EUROS



# DES MESURES BUDGETAIRES EXCEPTIONNELLES POUR FINANCER LES DEPENSES LIEES A LA CRISE SANITAIRE

Afin d'aider les collectivités locales dans le financement des dépenses exceptionnelles engagées dans le cadre de la crise sanitaire, plusieurs procédures budgétaires dérogatoires ont été prévues par la loi de finances rectificative n°3 pour 2020 et ont été précisées par une circulaire du 24 août 2020.

## **Étalement des charges sur 5 ans**

La circulaire autorise les collectivités locales (et les groupements) qui le souhaitent, à recourir, pour leurs budgets principaux et annexes, au mécanisme dérogatoire d'étalement des charges sur délibération de l'assemblée.

Les dépenses concernées doivent être directement liées à la crise sanitaire et être intervenues sur la période du 24 mars à la fin de l'exercice 2020. Elles sont clairement identifiées :

- les dépenses liées à la gestion de la crise (frais de nettoyage, matériel de protection ou médical, aménagement de l'accueil du public) ;
- le soutien au tissu économique ou aux associations (hors le fonds de solidarité État-régions) ;
- le soutien en matière sociale ;
- les surcoûts induits sur les contrats de commande publique ;
- les abondements de subventions d'équilibre aux budgets annexes et les aides à différentes structures.

Le mécanisme permet de les inscrire par un jeu d'écriture en section d'investissement de façon à en réduire l'impact immédiat sur la section de fonctionnement grâce à un étalement sur cinq ans, et le cas échéant de les financer par emprunt. La conséquence dans les comptes pourrait donc être une légère hausse en 2021 de l'emprunt des collectivités locales.

## **Création d'une annexe budgétaire et reprise exceptionnelle en section de fonctionnement des excédents d'investissement**

Deux autres mesures sont prévues par la circulaire :

- la création facultative d'une annexe au compte administratif 2020 (mais également 2021 et 2022) permettant d'identifier l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) relatives à la crise sanitaire ;
- la reprise en section de fonctionnement des réserves accumulées en investissement au cours des années antérieures, sous certaines conditions.

# PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES 2021

## Prélèvements obligatoires par sous-secteurs

En % du PIB, champ courant	2019	2020	2021
État	12,6 %	12,3 %	11,8 %
ODAC	0,8 %	0,9 %	0,8 %
APUL	6,4 %	6,9 %	6,6 %
ASSO	24,1 %	24,6 %	24,4 %
UE	0,2 %	0,2 %	0,2 %
Taux de prélèvements obligatoires	44,1 %	44,8 %	43,8 %

## Evolution des prélèvements obligatoires

	2019	2020	2021
Croissance du PIB en valeur (1)	2,8 %	-8,4 %	8,3 %
Évolution effective des prélèvements obligatoires (PO)	1,2 %	-6,8 %	5,8 %
Évolution spontanée des PO (2)	3,4 %	-6,8 %	6,6 %
Élasticité des PO au PIB (2)/(1)	1,2	0,8	0,8

## Contexte macro-économique

Croissance France	8,0 %
Croissance Zone €	6,3 %
Inflation	0,7 %

## Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique	0,4 %
Déficit public (% du PIB)	6,7 %
Dette publique (% du PIB)	116,2 %



# LOI DE FINANCES 2021 : MESURES CONCERNANT LES COMMUNES COMME BOUILLARGUES

Un niveau de DGF stabilisé à 26,758 milliards d'€ (grâce à la fixation des variables d'ajustement)

Des dotations de soutien à l'investissement local stabilisées depuis 2019 : 1,8 milliard € dans le PLF 2021 dont 1 046 millions € pour la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et 570 millions pour la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Deux nouveaux prélèvements voient le jour, le 1<sup>er</sup> pour soutenir le bloc communal confronté aux pertes de recettes liées à la crise sanitaire, et le 2<sup>nd</sup> pour compenser la révision des valeurs locatives des locaux industriels

Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA (L'éligibilité de la dépense au FCTVA ne sera plus fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable)

Hausse de la péréquation verticale : 220 millions en 2021

Simplification de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) gestion par un guichet unique et harmonisation nationale des taux entre 2021 et 2023

Transfert à la direction générale des finances publiques (DGFIP) de la gestion des taxes d'urbanisme (effectif au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022) et possibilité notamment de majorer la taxe d'aménagement pour un emploi destiné à des actions de renouvellement urbain.

Acte 2 de la suppression de la taxe d'habitation (TH), votée lors de la loi de finances 2020 et des compensations pour les collectivités. 80% des foyers ne paient plus la TH sur leur résidence principale.

# 2021 A RETENIR

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par la crise. L'impact pourrait être de 20 milliards€ sur 3 ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

+ 5,2 %



Hausse des PSR au profit des collectivités territoriales

26,758 Mds €

Dotation Globale de Fonctionnement en 2021

2021



Début de l'automatisation du FCTVA

- 50 M€



Minoration des variables d'ajustement

+ 220 M€

Hausse des dotations de péréquation du bloc communal et des départements

2 Mds €



Dotations d'investissement du bloc communal et des départements

- 10 Mds €



Réduction des impôts de production

0,75 %



Nouveau taux de CVAE

2 %



... de la valeur ajoutée  
Nouveau plafond CET

# CONTEXTE LOCAL

## ... BUDGET 2021 DE LA RÉGION OCCITANIE



**Source :**

Site officiel du conseil régional

Budget voté le 17/12/20

# CONTEXTE LOCAL

## ... ROB 2021 DU DEPARTEMENT DU GARD

130 millions d'euros au moins seront investis cette année dans des projets structurants pour les territoires, notamment via les contrats territoriaux.

La Covid-19 a impacté les finances départementales en 2020, notamment pour répondre aux nécessaires besoins d'équipement des structures et des agents en moyens de protection (masques...) ou en matériel pour garantir la poursuite du service public (ordinateurs pour le télétravail...).

En plus des aides à la reconstruction de son réseau routier en Cévennes, et dans un contexte de changement climatique, le Département conduit depuis décembre 2018 [une réflexion avec le territoire : « Eau et Climat 3.0 : préparons l'avenir »](#).

En 2021, aura lieu le lancement des premières actions du Département afin de bâtir 4 projets de territoire pour réduire notre vulnérabilité au manque d'eau, penser notre aménagement territorial de manière durable et réduire nos impacts sur l'eau et les milieux aquatiques d'ici 2050.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la politique départementale en faveur de la jeunesse visent principalement à développer la prévention et la citoyenneté, à favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes et à soutenir l'accompagnement éducatif.

[Enfin, en matière de Très Haut Débit, les délais devraient être respectés avec 305 communes connectées à la fibre optique d'ici fin 2022](#)

# NIMES METROPOLE (ROB 2021)

- **188 M€ de dépenses de fonctionnement**
- **Ajustement des recettes de fonctionnement** pour faire face au repli des rentrées attendues sur la CFE et la CVAE en raison de la situation sanitaire
- **Baisse de l'endettement de 10 M€** (passe de 475 à 465 M€)
- **AXES PRIORITAIRES D'INVESTISSEMENT : DES CHOIX POUR CONTENIR L'ENDETTEMENT**
  - 19 M€ seront mobilisés au service du développement économique
  - 26 M€ viendront moderniser le réseau de transport en commun, avec notamment la poursuite de la construction de la ligne T2
  - 16,3 M€ serviront à la prévention des inondations
  - 36,8 M€ seront utilisés pour moderniser et développer le réseau d'adduction d'eau potable et les équipements dédiés à l'assainissement des eaux usés
  - 28 M€ projet de rénovation urbaine
- **EVOLUTIONS DES TARIFS ET DE LA FISCALITE ENVISAGEES**
  - Augmentation du prix de l'eau de 2 %
  - Augmentation de la TEOM de 10,71 % à 11,71 % (soit 9% d'augmentation)
  - Mise en place de la taxe GEMAPI (la loi prévoit un maximum de 40 € par habitant)

## Les budgets de NM

Principal  
Eau/Assainissement/SPANC  
Transport  
Grand Cycle de l'Eau  
Aéroport  
Gécko  
DCTDM

## Les grands projets de NM en 2021

Magna Porta : 4 M€  
Ligne T2 : 18,4 M€  
GEMAPI : 19 M€  
Aéroport : 2,6 M€  
Renouvellement réseaux : 37 M€  
NPRU : 1 M€  
Soutien aux entreprises : 1,4 M€

# NIMES METROPOLE ET BOUILLARGUES

## LIENS FINANCIERS

L'attribution de compensation (AC) : versée par Nîmes métropole selon les compétences transférées: DSI, médecine préventive, plateforme administrative, CIUVP, conseil en économie partagée, service fiscalité... Elle est réajustée à chaque transfert de compétences par la CLECT. Elle a été de 34 258 € en 2020 et devrait baisser en 2021 puisque, malgré l'adhésion au service de téléphonie, le coût est stable en raison de nouvelles modalités de calcul

La dotation de solidarité communautaire (DSC) – facultative pour les communauté d'agglomération : instituée en 2002 par Nîmes métropole, elle est calculée selon plusieurs critères : potentiel fiscal des 4 taxes locales, revenu par habitant, population DGF, taux de logement social, nombre d'élèves, longueur de voirie...

Les fonds de concours : ils permettent d'aider au financement de projets d'investissement dans divers domaines (voirie, accessibilité, sport, rénovation des bâtiments communaux...). Un règlement mis à jour a été approuvé en 2017. Il a été réajusté en février 2019 et devrait être revu avec la nouvelle gouvernance. Le niveau d'aide devrait être moins favorables aux communes (6 M€ par an sur 6 ans)

# COMMUNE DE BOUILLARGUES ... POPULATION

**6440 au 1<sup>er</sup> janvier 2021**  
en légère baisse par rapport à 2020



**171**

Le nombre de 0-3 ans pour Bouillargues, soit 2,7% de la population contre 3,3% en France métropolitaine

**401 HAB./KM<sup>2</sup>**

La densité de population pour Bouillargues, contre 326 hab./km<sup>2</sup> pour la CA de Nîmes Métropole



**28 830 €**

Le revenu moyen des foyers fiscaux pour Bouillargues, contre 23 269€ pour le Gard

**82**

Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA pour Bouillargues en 2019, contre 90 en 2017

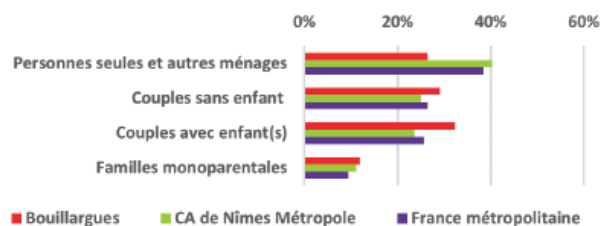


**49 %**

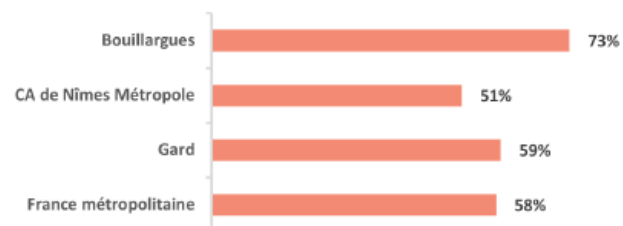
La part de la population de plus de 15 ans dont le diplôme est égal ou supérieur au BAC, contre 41 % en 2007



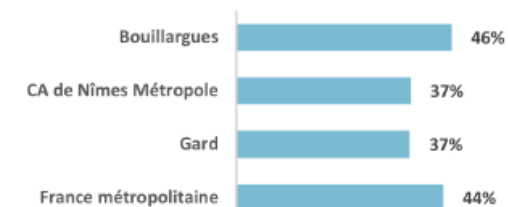
## RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



## PART DES PROPRIÉTAIRES DE LEUR LOGEMENT



## PART DES FOYERS FISCAUX IMPOSÉS



Source : Direction Générale des Finances Publiques, 2018

# COMMUNE DE BOUILLARGUES

## ...AUTRES DONNEES CLEFS

- Nombre d'enfants scolarisés (2020/2021) : élémentaire : 319, maternelle : 177 (à la limite d'une ouverture de classe), école privée Charles Péguy : 189 (dont 88 Bouillarguais), collège : 781 (dont 419 Bouillarguais). Une école bilingue de méthodologie Montessori accueille une dizaine d'enfants (projet d'agrandissement ralenti en raison de la situation sanitaire)
- 80 enfants accueillis régulièrement le mercredi à l'ALSH et entre 65 et 90 pendant les vacances scolaires. Le service a continué de fonctionner malgré la situation sanitaire. La nouvelle organisation devrait aussi optimiser les actions en faveur de l'enfance
- La crèche (associative) accueille une quarantaine d'enfants réguliers et 25 enfants occasionnels
- Près de 50 associations actives, bien que le contexte ralentisse leurs activités
- 71 entreprises créées en 2019



# COMMUNE DE BOUILLARGUES

## ... BON POSITIONNEMENT COMPARATIF EN DEPENSES

En €/hab	2019			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	210	268	256	256
Charges de personnel	330	532	540	530
Charges de gestion courante	95	141	118	119
Charges réelles financières	25	41	32	25
Charges réelles exceptionnelles	2	8	9	7

Des charges de fonctionnement toujours plus basses que les moyennes de la strate

En €/hab	2019			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	538	362	325	319
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	94	120	90	87

Des dépenses d'équipement nettement supérieures : 538 € par habitant en 2019

+  
 une CAF nette moyenne annuelle stable (1,2 M d'€ en moyenne ces 3 dernières années)  
 +  
 un niveau de trésorerie sans cesse amélioré

# RÉTROSPECTIVE SUR LES RECETTES 2019

(CHIFFRES 2020 NON CONNUS A LA DATE DU ROB)

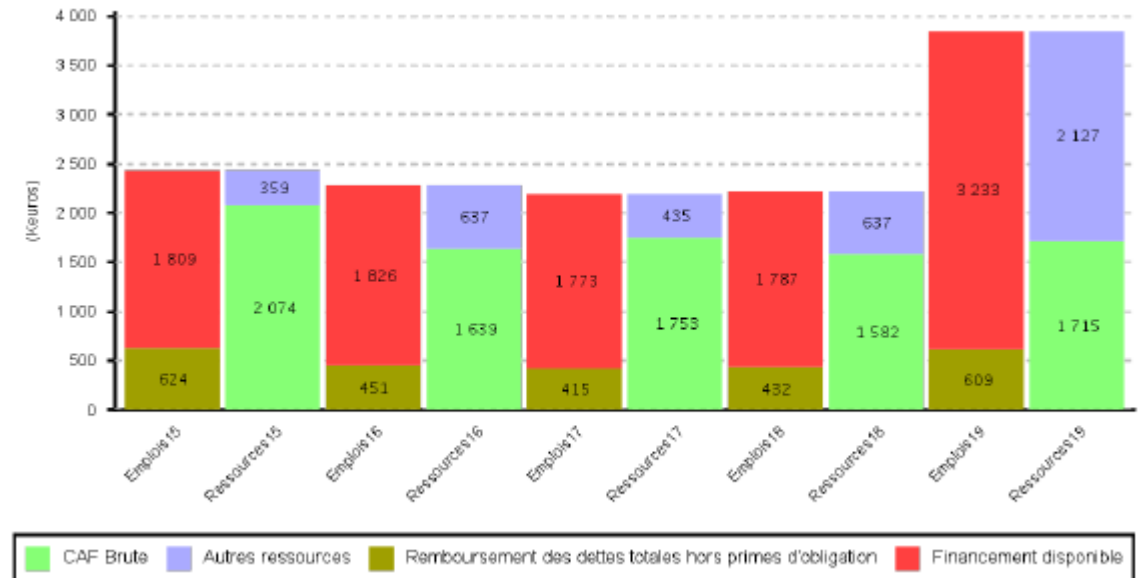
## Fonctionnement, de très bons taux de réalisation des recettes

Ressources Fiscales	103,14 %
Dotations et participations	120,10 %
Produits courants	108,68 %

## Investissement, plus de dotations et de subventions et moins d'emprunt que les autres communes de la même strate

En €/hab	2019			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	79	53	51	55
Recettes liées aux emprunts	139	181	105	74
Subventions et participations d'équipement reçues	209	48	67	63

## Financement disponible en nette augmentation



Source : document de valorisation financière et fiscale 2019 du Trésorier

# OBJECTIFS D'ÉVOLUTION

## Des dépenses réelles de fonctionnement stables

- Dépenses à caractère général (011) encadrées grâce à la relance régulière des marchés et au suivi des budgets par service avec l'élu délégué et chaque responsable
- Dépenses du personnel ajustées (012) grâce au maintien des effectifs et à une organisation optimisée
- Choix d'un partenariat pour la gestion des services enfance (périscolaire et extrascolaires) qui transfère une partie de la dépense du 012 au 011

## Du besoin de financement de la collectivité

- Maîtrise des investissements engagés avec l'achèvement de la phase 1 du complexe sportif
- Maîtrise de la dette (à moins de 1000 €/habitant)
- Encaissement des subventions en décalé (2021 pour le complexe sportif) – prise en compte de la baisse probable des fonds de concours

Maintien d'une trésorerie optimale et rassurante pour assurer les dépenses

Maintien d'un autofinancement solide, signe d'une gestion maîtrisée

# BUDGET GÉNÉRAL

## ... SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES FISCALES

Après la baisse continue des impôts locaux sur le mandat 2014/2020, une stabilité annoncée pour 2021 (pas d'augmentation)

- Taxe d'habitation : 14.87 %
- Taxe sur le foncier bâti : 21.76 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 54.87 %

**Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** : afin de neutraliser la perte, un coefficient correcteur sera appliqué. Les éléments relatifs au coefficient correcteur, à la détermination des pertes de produits TH sont en cours de finalisation et devraient être connus en février.

### Autres recettes fiscales principales

Taxe sur les pylônes électriques, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation, fonds de péréquation des ressources intercommunales, pour un total stable estimé à plus de 400 000 € en 2021

**TH à 14,87 %  
en dessous  
du taux  
moyen de la  
strate  
de 15,29 %  
en 2019**

Source  
Ministère de l'action  
et des comptes  
publics

# BUDGET GÉNÉRAL

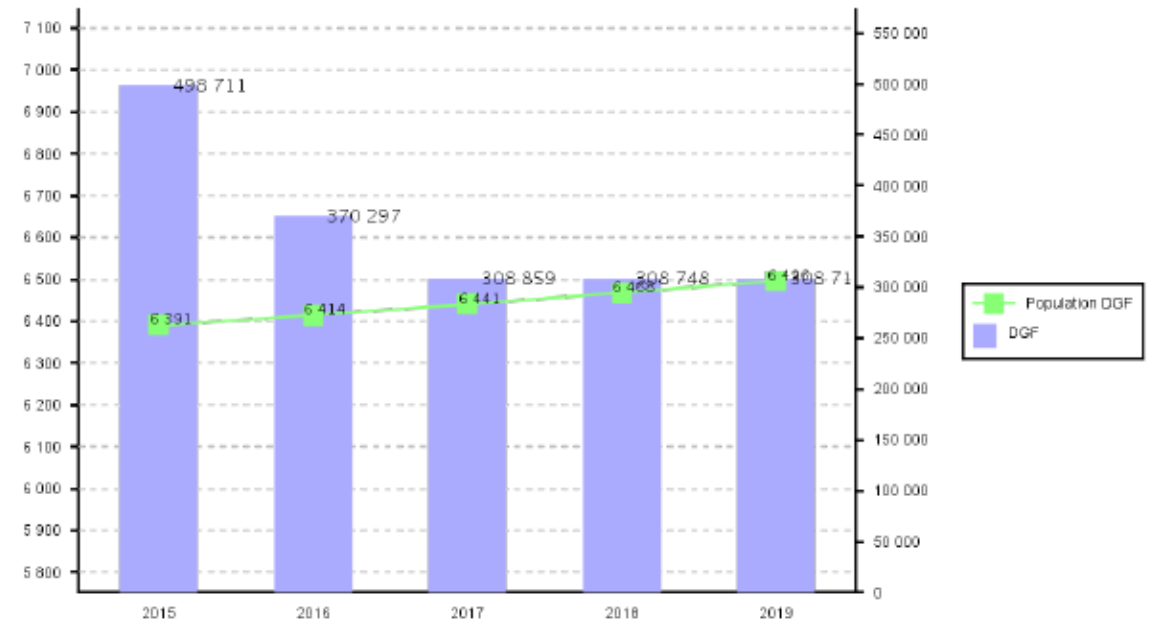
## ... SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES / DOTATIONS

Stabilité annoncée des concours financiers en 2021 (après une baisse entre 2019 et 2020) - Par prudence, les dotations seront évaluées au plus raisonnable

	2019	2020	2021
DSR cible	141 506	70 753	70 000
DSR Péréquation	101 642	104 291	104 000
DSR Bourg centre	328 013	337 687	335 000
DGF	308 715	304 832	304 000
DNP	156 645	149 347	149 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 036 521</b>	<b>966 910</b>	<b>962 000</b>

Évolution de la DGF et de la population DGF



# BUDGET GÉNÉRAL

## ... SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES / COMPENSATIONS INTERCOMMUNALES

Attribution de compensation : évaluée, à 500 000 € (sous réserve de confirmation de Nîmes métropole qui devrait déterminer mi-mars la nouvelle clé de répartition du coût des prestations mutualisées), en tenant compte :

- Du transfert des compétences (développement économique, qualité de l'air, GEMAPI, ZAE, pluvial...)
- De l'adhésion aux services mutualisés : plateforme juridique, CIUVP, briques DUIN, RGPD, fiscalité, prévention hygiène et sécurité, conseil en économie partagée à la téléphonie (2021)

A noter que la prise de compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020 n'est pas encore évaluée par la CLECT

Dotation de solidarité communautaire : suite à l'actualisation des données, Bouillargues devrait percevoir 57 127 € en 2021 (contre 53 331 € en 2020)

Nota : à ce jour, la commune n'a pas de retour sur la compensation des baisses fiscales dues à la situation sanitaire (décret paru, mais données pour Bouillargues non communiquées)

# BUDGET GÉNÉRAL

## ... SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES / AUTRES

#### Loyers et tarifs :

- Pas d'augmentation pour les concessions cimetières, droits de places, terres agricoles, loyers (crèche, local médical, presbytère, salles)
- Mise à jour des tarifs des services enfance au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (non actualisés depuis 2017) pour tenir compte de l'augmentation du marché de restauration scolaire
- Adaptation des tarifs pour le grand concert de l'été 2021

#### FCTVA – part fonctionnement

- Depuis 2016, les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments publics peuvent être intégrées et depuis 2020 les dépenses d'entretien des réseaux le sont aussi
- 5 000 € estimés en 2021
- A noter que la commune a réalisé une vérification des états FCTVA qui n'a révélé que très peu d'erreurs. Elles seront régularisées dès que la Préfecture et la Trésorerie valideront la démarche

# BUDGET GÉNÉRAL

## ... SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES A CARACTERE GENERAL (011)

- Toujours maîtrisées grâce à l'attention portée aux achats et aux optimisations qui permettent cependant de maintenir un bon niveau de service : entretien bâtiment, fournitures diverses, location de véhicules, festivités, nouveau contrat de maintenance informatique, externalisation de l'entretien de nombreux bâtiments publics, passage complémentaire au cimetière et à la ZAC des Combes pour l'entretien...
- Intégration des frais de partenariat pour la gestion des services enfance (marché annuel de 191 500 € et une économie réelle sur le service de plus de 60 000 €)
- Intégration des frais de fonctionnement du nouveau gymnase
- Augmentation du budget culture/festivités pour offrir une programmation qualitative : + 10 000 €/année
- Maintien de la participation à 44 € par enfant en maternelle et en élémentaire
- Augmentation annoncée de la cotisation au SDIS à 161 705,71 € (+ 15 010,67 € par rapport à 2020, en raison de l'augmentation de la base (toujours application des critères prévus par l'article R1424-32 du CGCT)
- Prévision de 40 000 € de dotation pour risques (comme depuis 2016, jamais utilisée) – cette dotation pourra être utilisée si la cotisation au SDIS augmente selon la décision du nouveau conseil d'administration



# BUDGET GÉNÉRAL

## ... SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE PERSONNEL,

**À la baisse après 5 ans de stabilité**, en tenant compte de plusieurs points :

- Stabilité des effectifs et recherche d'optimisation pour les remplacements
- Prise en charge à 100 % et remplacement des agents en Autorisation Spéciale d'Absence (voir détail page 26)
- Suppression du 1er janvier au 16 février 2021 (date connue au moment du ROB) du jour de carence pour les absences COVID
- Encouragement des agents en favorisant les avancements de grades
- De l'externalisation de la gestion pédagogique des services enfance
- Augmentation des cotisations patronales « accident du travail »
- Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG revalorisée au 1er janvier
- Mise en place de la prime de précarité (10 % du salaire brut) des contractuels pour les CDD de moins de 1 an
- Heures supplémentaires pour les élections (2 scrutins annoncés en 2021)

### ACTION SOCIALE

Pour ses agents, la commune adhère au CNAS (13144 € en 2020 pour 62 bénéficiaires : CESU, chèques culture, billetterie, aides rentrée/noël, séjours...)

**Les charges de personnel représentent 46,78 % des dépenses de fonctionnement**  
(source : bilan social 2019)

### LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Un travail va être conduit cette année pour définir les Lignes Directrices de Gestions (LDG) qui permettront de définir les critères de promotion interne

### INFO CT/CHSCT

A cette date, le départ (démissions/mutations) des membres du CT et du CHSCT empêche de réunir ces instances. Des réflexions sont en cours pour maintenir le dialogue social

# PERSONNEL ET COVID : COÛT POUR LA COMMUNE

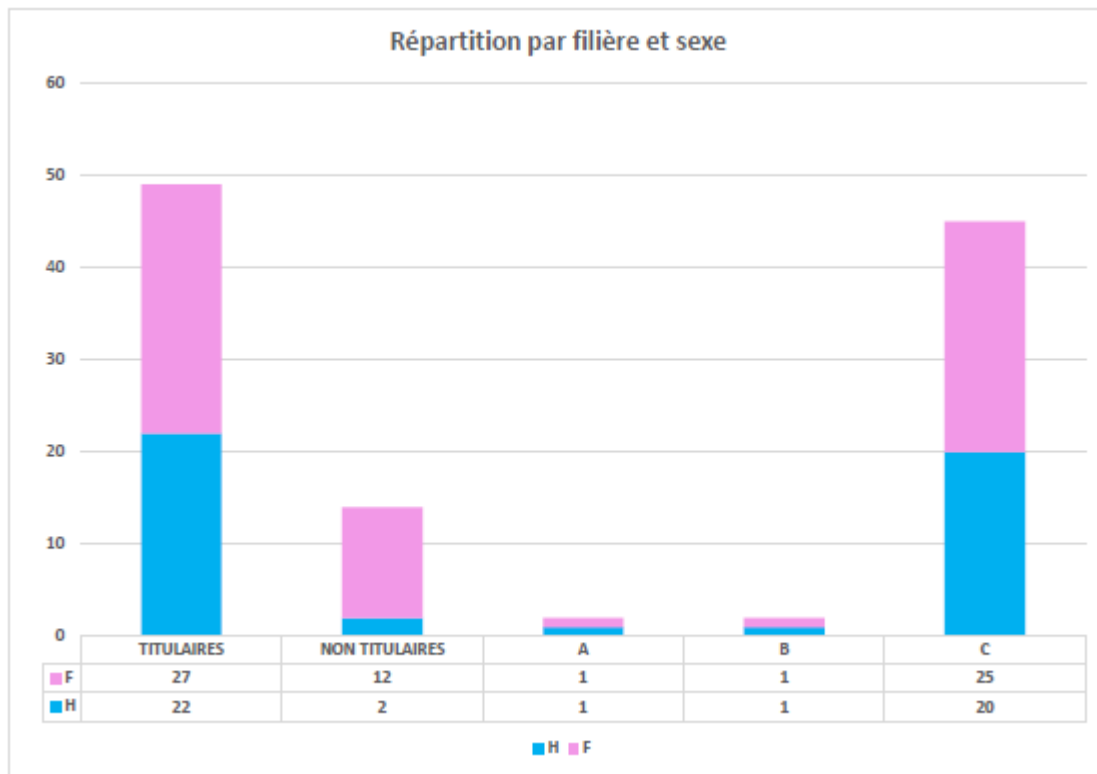
L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire.

Les agents ont alors été placés sur des statuts différents : en activité totale ou partielle (une faible partie en télétravail), en maladie, en garde d'enfants et en autorisation spéciale d'absence pour raisons de santé (agents dont la santé les a placés ou les place à risque et ne peuvent donc pas travailler en présentiel).

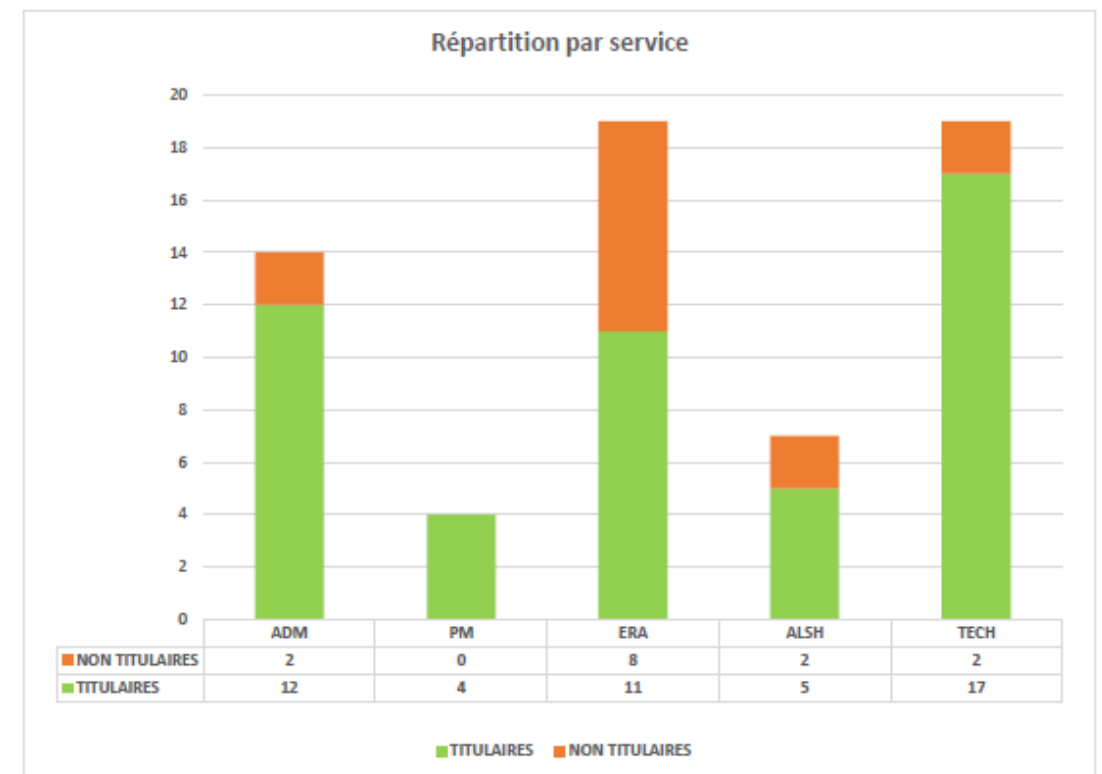
Le coût total de ces mesures a représenté plus de 200 000 € à la charge de la commune (pas de prise en charge par l'assurance maladie ni par l'assurance « risques statutaires » de la collectivité).

A ce jour, plusieurs agents sont encore en ASA pour raison de santé et sont donc isolées à domicile, payées et remplacées

# STRUCTURE DU PERSONNEL ... JANVIER 2021



Majoritairement des femmes (sauf techniques/espaces verts)  
Et des agents de catégorie C



Recours à des contractuels pour les besoins ponctuels  
(remplacement agent en ASA et maladie)

# BUDGET GÉNÉRAL

## ... SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : SUBVENTIONS, plus de 360 000 €

- Subventions aux associations : plus de 125 000 € pour accompagner leurs activités auprès des Bouillarguais
- Subventions aux écoles, dont le forfait communal versé à Charles Péguy
- Lancement de l'opération « coup de pouce permis » : une aide 200 € par jeune qui obtient le permis de conduire automobile, dans le respect d'une enveloppe annuelle prévue à 16 000 € en 2021 (délibération du 8/12/20)
- Subvention à la crèche de 90 000 € tenant compte des résultats 2020
- Pérennisation de l'aide à la rénovation des façades (15 000 €) pour la 5<sup>ème</sup> année après le lancement en 2017 avec cette année un élargissement du périmètre décidé en 2019

# PROJET DE MANDAT 2020-2026

## UN COMPLEXE SPORTIF MULTIGÉNÉRATIONNEL

Notre gestion financière est basée sur une démarche de responsabilité et de clarté

## SÉCURITÉ

Nous renforçons la sécurité de proximité

## ÉCOLOGIE ET EMBELLISSEMENT

Nous voulons préserver, protéger et valoriser Bouillargues

CREATION D'UN « BUDGET VERT »

## URBANISATION MAÎTRISÉE

Nous posons les bases du quotidien pour pouvoir envisager demain

Des animations toute l'année et pour tous les âges

## PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Nous donnons aux enfants les moyens pour bien grandir et à notre jeunesse les solutions pour s'épanouir

## SOCIAL

Nous sommes attentifs et bienveillants envers les plus fragiles

Nous prôtons une action culturelle et artistique forte

# INVESTISSEMENTS 2020-2026

## ... UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Une programmation répartie en 3 volets :

- Finaliser le pôle des Aiguillons : sport, culture et loisirs
- Améliorer la voirie communale et les réseaux
- Maintenir un bon niveau d'équipement public et continuer l'embellissement de la ville

Soit 18 millions d'€ de dépenses réelles (hors remboursement du capital des emprunts) prévus jusqu'en 2026 ainsi répartis en principe :

- 1 million d'€ pour le pôle des aiguillons : équipements culturel et sportifs
- 1 million d'€ de travaux de voirie par an, y compris les chemins ruraux
- 1 million d'€ pour les autres dépenses par an (bâtiments, projets ponctuels)

Le capital des emprunts à rembourser est couvert par les subventions/fonds de concours acquis et à recevoir

Chaque année, les enveloppes sont ajustées selon l'avancée des projets et les opportunités, et selon les imprévus (situation sanitaire par exemple).

# LE BUDGET GÉNÉRAL

## ... DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

	Projets 2021 – arbitrages définitifs non faits
<b>Voirie - Réseaux</b>	<p>Maintenir un budget conséquent pour les travaux ponctuels de voirie nécessaires au maintien de l'état des voies communales</p> <p>Continuer les travaux de performance énergétique et l'harmonisation du parc d'éclairage public</p> <p>Poursuivre l'amélioration du réseau viaire et sécuriser les ouvrages d'art (ponts notamment)</p> <p>Lien avec Nîmes métropole pour les travaux sur le réseaux pluvial</p>
<b>Zone des Aiguillons</b>	<p>Suite du programme de développement de la zone des Aiguillons avec la reprise des études</p> <p>Installation de la vidéoprotection et de la fibre en partenariat avec Nîmes métropole</p>
<b>Autres</b>	<p>Continuer la mise en sécurité et l'accessibilité des bâtiments (respect de l'ADAP)</p> <p>Continuer la valorisation urbaine du cœur de ville et des équipements publics</p> <p>Continuer l'aide à la rénovation des façades</p> <p>Continuer les études de la ZAC de Bonice pour approuver le dossier de création</p> <p>Reprendre les toitures (mairie, bergerie, école maternelle, presbytère...)</p> <p>Maintenir un niveau d'équipement satisfaisant (enfance, mobilier urbain, vidéoprotection...)</p> <p>Attention portée aux espaces verts (dont le parc de la mairie), en respect du PAPPH</p>

Soit une dépense prévisionnelle de **4 M€ réels en 2021**, y compris 100.000 € pour dépenses imprévues

(hors reste à réaliser de 2020 / dépenses engagées, hors remboursement du capital et hors opérations d'ordre)

# LE BUDGET GÉNÉRAL

## ... RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le FCTVA permet de récupérer une partie de la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement au taux de 16,404 % : recette évaluée à 300 000 € en 2021 (sous réserve de validation préfectorale)
- Un excédent cumulé 2020 évalué à plus de 3 millions d'€ (dont une partie s'explique par des dépenses non engagées en raison de la situation sanitaire) sera partiellement affecté en recettes d'investissement pour financer le programme
- Opérations d'ordre et virement de la section de fonctionnement (estimés à plus de 2,2 millions d'€)
- Le déblocage du solde de l'emprunt de 1,7 millions souscrit en 2020 (170 000 € débloqués, reste à percevoir 1 530 000 €)
- Une taxe d'aménagement (due par le bénéficiaire d'une opération d'urbanisme) évaluée avec précaution à 100 000 €
- Opération d'ordre pour les amortissements : plus de 185 000 €.
- Solde des subventions obtenues pour le complexe sportif (fonds de concours NM, contrat de territoire CD30, Région Occitanie, DETR) pour plus de 3,3 millions au total
- Versement de subventions obtenues restant à percevoir : principalement pour le complexe sportif

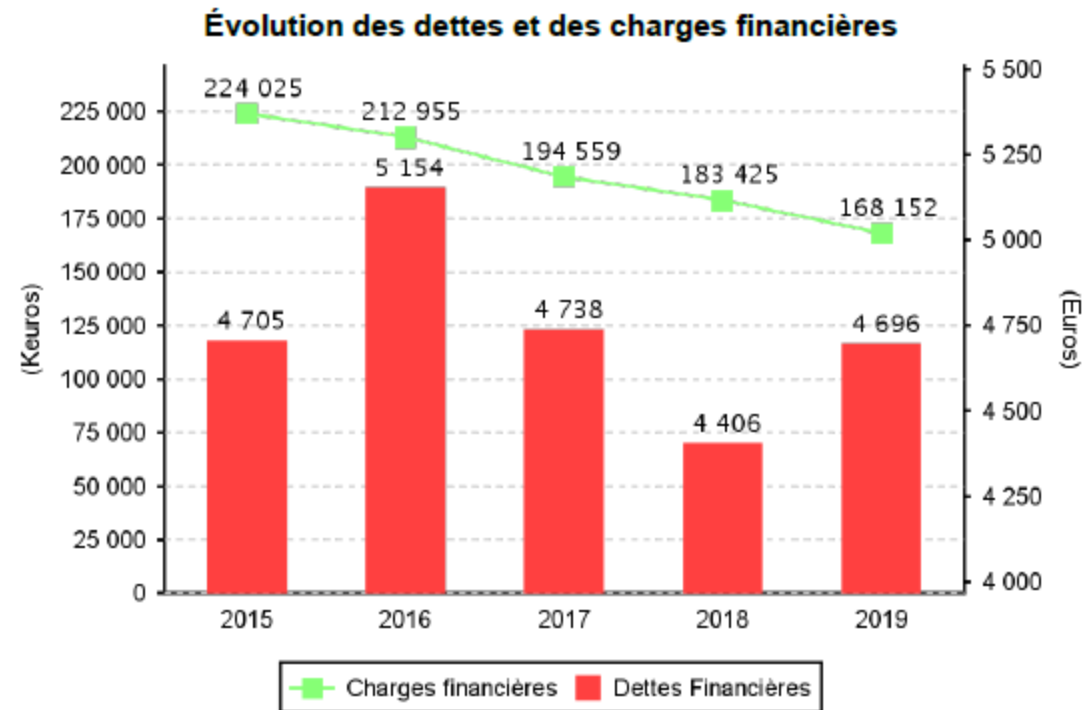


# LE BUDGET GÉNÉRAL ...BAISSE DURABLE DE LA DETTE

La dette par habitant était de 616 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Pour rappel, elle était de 1 400 € en 2008 (début du 1<sup>er</sup> mandat).

En 2021, stabilité du remboursement des intérêts malgré le déblocage d'un nouvel emprunt.



## 2,8 ANS

La capacité de désendettement en années pour Bouillargues, contre 4,6 pour les communes de même strate du département

Estimation 2020 : **2,2 ans**

# COMMUNE DE BOUILLARGUES

## ... LES BUDGETS ANNEXES

### De la maison de retraite :

- Financé par un loyer de 150 000 € en 2021 qui sera indexé annuellement
- Budget global excédentaire depuis 2018
- Le dernier emprunt s'est arrêté en 2019. La capacité d'emprunt est donc de nouveau rendue possible pour des projets restant à définir
- Ce budget permettra notamment d'engager la rénovation de certaines chambres et salles de bains
- Devrait s'équilibrer 268 000 € en fonctionnement et 315 000 € en investissement

### Des caveaux :

Ce budget excédentaire ne comporte qu'une section de fonctionnement. Il permet de créer et de vendre des concessions au cimetière communal. Il est à la hausse et équilibré à 30 000 € pour permettre de construire plus de concessions (demande à la hausse ces dernières années).

# CCAS

## ... INFORMATIONS SUR LE BUDGET ET LES ACTIONS

- Budget prévisionnel à **68 000 €** avec un personnel dédié à temps complet (payé par le budget général), accompagné d'un engagement étroit des élus
- Financé principalement par un bon autofinancement, résultat d'une gestion sérieuse, et par une subvention versée par le budget général
- Il permet de délivrer une aide alimentaire en partenariat avec l'épicerie associative, d'organiser des manifestations pour les Séniors (semaine bleue, repas de Noël, prévention routière, santé, sensibilisation aux risques d'abus sur Internet...)
- Une aide administrative est également apportée sur rendez-vous et pour les situations d'urgence en partenariat avec l'assistante sociale
- Un accompagnement fort est proposé aux Bouillarguais pour les dossiers de demande de logements sociaux
- Un portage de repas (fournis par Toque et Sens) est aussi assuré 3 fois par semaine par du personnel communal qui assure ainsi un lien social de proximité. Le niveau de satisfaction des bénéficiaires est important
- Le partenariat avec la réserve communale est développé notamment pour le contact avec les personnes isolées (registre canicule, grand froid, pandémie) et pour la distribution des colis de Noël
- Le CCAS adhère aussi à l'UDCCAS pour participer à un réseau d'acteurs spécialisé par le biais de réunions d'échange avec le conseil départemental, la CAF, les autres CCAS, divers intervenants spécialisés en matière d'aide individuelle et professionnelle
- En 2021, l'Analyse des Besoins Sociaux sera lancée (obligatoire en début de mandat et mise à jour annuelle)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

R.O.B. 2021

Présentation au conseil municipal

Le 23 février 2021